

# MAIRIE DE HUTTENHEIM

## Avis affiché

Le 21 mai 2021

## Convocations expédiées :

Le 21 mai 2021

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

Conseillers élus : 23

Conseillers présents : 16

Auditeurs : 0

Membres présents : Monsieur BREITEL Jean-Jacques, Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard, Monsieur PFLEGER Bernard, Madame HAEREL Marie-France, Monsieur LAFON Jean-Marie, Monsieur ADAM Albert, Madame SINGLER Fabienne, Madame SCHULZ Bernadette, Madame ADAM Florence, Monsieur FINDELI Yvon, Monsieur SCHEER Benoît, Monsieur STRIEBEL Christian, Monsieur GOERGER Jacky, Monsieur HOULNE Olivier, Monsieur HAENSSEL Jérôme, Madame POITRINEAU Barbara

Absents excusés : Madame WAGNER Annette, Madame GERBER Marie-Hélène, Madame LEBEL Sylvie, Madame PONCELET Cathy, Madame DOGAN Khadija, Monsieur FEUERER Jean-Noël, Madame WEIBEL Eloyse

Absents : 0

## Procuration :

Madame WAGNER Annette donne procuration à Monsieur le Maire,  
Madame LEBEL Sylvie donne procuration à Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard  
Madame GERBER Marie-Hélène donne procuration à Madame SINGLER Fabienne,  
Madame WEIBEL Eloyse donne procuration à Monsieur HAENSSEL Jérôme,  
Monsieur FEUERER Jean-Noël donne procuration à Madame POITRINEAU Barbara,  
Madame DOGAN Khadija donne procuration à Monsieur PFLEGER Bernard

Secrétaire : Monsieur SCHEER Benoît

### **1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021.**

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021 est approuvé par l'ensemble des membres présents. Une précision est donnée à l'adjoint SCHNEIDERLIN Bernard quant au montant de la subvention annuelle versée à l'Association Foncière.

### **2/ Présentation de l'équipe en charge de la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> tranche du permis d'aménager de reconversion du site ERGE.**

#### **Premières esquisses d'implantation du projet de maison séniors.**

Monsieur le Maire revient en guise d'introduction sur les éléments formulés présentés lors de la séance du conseil municipal du 29 mars 2021 quant au projet de maison séniors que la Commune de Huttenheim souhaite voir implanter sur le site ERGE.

Il présente préalablement les responsables des sociétés TOPAZE promotion et SCHARF immobilier qui auront la charge de ce dossier, et également en charge de la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> tranche du permis d'aménager sur le site ERGE.

Monsieur David BOUR, gérant de la société TOPAZE Immobilier et Monsieur SCHARF présentent à partir d'un power-point l'organisation et les membres de l'équipe en charges des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche, et des hypothèses quant au site qui accueillera les maisons pour accueillir des séniors.

Ce power-point comporte les éléments suivants :

- La présentation du projet concernant le lotissement « les portes du Muhlbach » qui occupera les terrains situés rue Louis Wiedemann et une première partie du site ERGE. Cette tranche portera sur une surface de 6687 mètres carrés. Une mixité de typologie de logements est présentée, soit 31 lots de terrains à bâtir, 15 à 18 logements collectifs, 50 logements adaptés et destinés pour accueillir des séniors, environ 15 logements intermédiaires ou accolés.
- Un plan comportant les futurs lots de terrain, ainsi que le cahier des prescriptions architectural et paysager sont présentés.
- Un calendrier opérationnel prévisionnel est dévoilé portant le démarrage des constructions des premières maisons au mois d'avril 2022.

Les premières esquisses du projet de résidences seniors sont ensuite présentées à l'assemblée. Il est rappelé préalablement la programmation et la définition du besoin faisant intervenir un opérateur social. Différentes hypothèses d'implantation des bâtiments et des visuels d'insertion sont ensuite présentées au Conseil Municipal.

Un tour de table est ensuite réalisé, durant lequel chaque membre présent peut donner son avis quant aux hypothèses d'implantation des bâtiments sachant que les plans seront largement remaniés par la suite.

Il ressort de ces échanges avec la maîtrise d'œuvre que l'hypothèse 1 et 4 présentées recueillent l'adhésion égalitaire des membres du Conseil Municipal actant ainsi l'implantation de la salle commune au nord de la parcelle de terrain.

Il ressort également des différents échanges, que la question du nombre et de l'implantations des futurs parkings ou garages s'avèrent être une problématique importante qui demande à être étudiée conformément au besoin des futurs occupants, et qui sera plus finement étudié dans l'avenir.

Les membres du conseil municipal sont informés de l'avis favorable sans réserve émis le 3 mai 2021 par Madame Frédérique KELLER, commissaire enquêteur, chargée de l'enquête publique dans le cadre du dossier du permis d'aménager soumis à Evaluation Environnementale au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement. Cet avis soumis aux délais de conformité liés au tribunal administratif de Strasbourg devrait permettre la délivrance du permis d'aménager le site pour la première quinzaine du mois de juin 2021,

Monsieur LAFON Jean-Marie rejoint le Conseil Municipal suivi par Monsieur ADAM Albert.

#### **Le Conseil Municipal, Après délibération,**

**Approuve** le choix de confier la réalisation des travaux d'implantation de la maison destinée aux seniors à la société TOPAZE Promotion et SCHARFF immobilier,

**Demande** que le schéma opérationnel à venir soit contractualisé et que le montant des travaux de la future salle communale soit estimé eu égard à l'activité qui y sera développé,

**Approuve** l'implantation de la salle dans la partie nord de la parcelle riveraine de la futur rue,

#### **/ Achat de Tableaux Blancs Interactifs (TBI) destinés à l'école élémentaire de Huttenheim.**

Monsieur l'adjoint PFLEGER Bernard en charge des écoles communique au conseil municipal les éléments suivants du rapport de la commission chargée de procéder au choix d'une entreprise informatique devant implanter les Tableaux Blancs Interactifs (TBI) destinés à l'école élémentaire :

« La Commune a engagé le 11 mars 2021 une procédure de sélection d'entreprise en vue de fournir des Tableaux Blancs Interactifs pour un montant de 45 000 euros TTC pour l'école élémentaire.

Le besoin a été défini en concertation avec le personnel enseignant de l'école élémentaire de Huttenheim et le responsable pédagogie de l'inspection nationale à Erstein.

La Commune de Huttenheim a sollicité trois entreprises (AMS de Colmar, EI3S à Illzach et Serv-info) en leur adressant les pièces nécessaires soit le règlement de consultation, un cahier des charges et un devis à retourner.

Le règlement de consultation comportait différents critères d'évaluation et de notation (coût du matériel, délais, références de l'entreprise, qualification du personnel, maintenance).

Le délai de remise des offres avait été fixée au 9 avril 2021.

Les trois sociétés intéressées ont visité le futur chantier le 23 avril 2021 et adressé leurs observations quant à la réalisation des travaux à venir les 26 et 27 avril 2021.

Elles ont préconisé que les travaux de raccordement des TBI soient réalisées par un électricien. Le montant des travaux de raccordement a été estimé à 3 560 euros hors taxes.

Durant la semaine du 3 mai 2021, les différentes sociétés ont rendu leur offre.

La rencontre entre la commission en charge de la sélection des offres et les entreprises s'est tenue la semaine du 17 mai 2021.

A l'issue des différentes réunions, la commission a souhaité que les entreprises s'engagent sur leur délai car les propositions tarifaires s'avèrent presque identiques et seule la question des délais peut départager les entreprises.

#### **Le Conseil Municipal, Après délibération,**

**Décide** de se conformer à l'avis de la commission et de retenir la société Serv-info pour une offre portant sur un montant de 33 995.91 euros hors taxes soit 40 795.09 euros TTC et des délais répondant au besoin communal.

**Charge** Monsieur le Maire d'engager la commande et de mise en place.

**Charge** Monsieur le Maire de demander le soutien de la Communauté des Communes du Canton d'Erstein pour cet achat,

**4/ Engagement des travaux de modification du carrefour situé à l'angle des rues du 1<sup>er</sup> décembre et du Général de Gaulle,  
Choix du maître d'œuvre.**

Monsieur le Maire indique qu'il est apparu nécessaire de procéder à des travaux de mise en conformité et sécurisation du carrefour composé des rues du 1<sup>er</sup> Décembre, de la rue du Général de Gaulle, rue Leclerc et place de la République.

Deux bureaux d'entreprises (Urbami et Setui) ont été consultés sur proposition des services de la DDT.

Il apparaît que la société SETUI avec une offre de 3 800 euros hors taxes s'avère moins disante par rapport à l'offre de la société Urbami pour un montant de 5 000 euros hors taxes,

**Le Conseil Municipal, Après délibération,**

**Approuve** le choix de la société SETUI pour mener à bien la mission de maîtrise d'œuvre à venir pour les travaux de modification du carrefour situé à l'angle des rues départementales du 1<sup>er</sup> Décembre et du Général de Gaulle,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à venir.

**5/ Location de baux ruraux suite à rétrocession**

Monsieur ADAM Albert, spécialement intéressé, est invité à quitter la salle.

Madame HAEREL Marie-France rappelle que le Conseil Municipal réuni lors de la séance du 29 mars 2021 avait décidé de surseoir à statuer dans le cadre de la location de baux communaux suite aux départs à la retraite de Messieurs SCHWAB Bertrand et KRETZ Jean-Claude car aucune solution négociée ne s'était dégagée entre les différents exploitants agricoles communaux intéressés par la reprise de ces baux.

Après nouvelle discussion, une solution s'est dégagée entre les différentes parties.

Ainsi, celles-ci ont convenu que les parcelles de terrains pourraient se répartir de la manière suivante :

Section	Lieu-dit	N° de lot	N° de parcelle	Surface en Hectare	Nouveau propriétaire
42	Weidgang	19	124	2.64	S.C.E.A. de la Stockmatt
42	Weidgang	23	125	1.02	BAUR Sébastien
42	Weidgang	27	125	1.02	BAUR Sébastien
44	Weidgang	35a	02	0.95	BAUR Sébastien
31	Weidgang	62	62	1.28	BAUR Sébastien
44	Riedbrunnen	49	4	1.24	GOETZ David

Le Conseil Municipal prend connaissance de cette répartition qui convient aux intéressés.

**Le Conseil Municipal, Après délibération,**

**Approuve** la répartition des terres comme présentée ci-dessus,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les baux ruraux correspondants.

Monsieur ADAM Albert réintègre la salle du Conseil Municipal.

**6/ Acquisition d'un terrain situé rue de la Fonderie.  
Autorisation de radiation d'une servitude de passage,**

Le Conseil Municipal a approuvé lors de la séance du 12 avril 2021 l'acquisition d'une parcelle de terrain situé rue de la Fonderie cadastrée section 20 n° 267/134 appartenant à Monsieur et Madame BESQUET demeurant 6, rue de la Fonderie.

Après consultation du Livre Foncier, il a été constaté qu'une servitude de passage grevait la parcelle en question,

Sur demande des bénéficiaires de cette servitude, la municipalité a décidé de procéder à sa radiation par le biais d'un acte administratif.

**Le Conseil Municipal, Après délibération,**

**Décide** de procéder à la radiation de la servitude inscrite sur la parcelle de terrain en cours d'acquisition soit la parcelle référencée section 20 n° 267/134

**Charge** Monsieur le Maire, faisant office de notaire, d'établir la demande sous forme d'acte administratif

**Autorise** Monsieur Bernard SCHNEIDERLIN à signer, au nom de la Commune, l'acte de radiation à venir,

Monsieur ADAM Albert réintègre la salle du Conseil Municipal.

## 7/ Groupement de commande porté par la Communauté des Communes du Canton de Benfeld en vue du transport routier de passagers

Monsieur le Maire expose qu'afin de mutualiser les achats pour réaliser des économies d'échelle en bénéficiant de prix plus attractifs, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein propose de constituer un groupement de commandes dont elle serait le coordonnateur-mandataire en vue de la passation d'un marché public sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire de transport routier de passagers (transport privé) d'une durée de trois ans à compter de sa notification.

Les modalités proposées afin de faciliter la gestion du marché et la mutualisation des procédures sont les suivantes :

- La constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet « le transport routier de passagers (transport privé) » d'une durée de trois ans au travers d'une convention de groupement prise en ce sens ;
- Désignation de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en qualité de coordonnateur-mandataire de ce groupement

L'estimation des besoins pour la commune et pour la durée globale du marché est de 1 000 euros hors taxes.

Chaque membre se chargera de l'exécution financière et technique du marché pour les parties le concernant et selon les dispositions des pièces du marché.

Le marché sera lancé au cours du mois d'avril 2021 pour une attribution prévue en juillet 2021

### Le Conseil Municipal, Après délibération,

**Décide** d'accepter la constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet le « transport routier de passagers (transport privé) » d'une durée de trois ans dont la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en sera le coordonnateur-mandataire titulaire du pouvoir adjudicateur,

**Décide** d'approuver la convention de groupement de commandes définissant l'objet du marché, les modalités de la procédure sur ces bases et le rôle des parties,

**Charge** Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que tout autre document qui sera nécessaire à sa mise en œuvre et son exécution, et à transmettre les besoins de la commune à la Communauté de Communes,

**Autorise** le représentant du coordonnateur-mandataire à signer le marché public et les pièces s'y rapportant.

## 8/ Divers et Communications

- ❖ Monsieur PFLEGER Bernard, adjoint, indique que les différents conseils d'école tenus récemment tant par l'école maternelle que par l'école élémentaire ont confirmé la demande du maintien de la semaine de quatre jours.

**Le Conseil Municipal** approuve et confirme le maintien de la semaine de quatre jours.

- ❖ Monsieur PFLEGER Bernard indique que le projet de « Foire d'Automne des Artisans » est en bonne voie et qu'une équipe restreinte, composée de PFLEGER Bernard, SINGLER Fabienne et GERBER Marie-Hélène se réunira très prochainement pour procéder à la sélection des futurs participants, suite aux nombreuses candidatures reçues en Mairie.

Le choix définitif de l'affiche pour cet événement sera également opéré, après la sollicitation faite auprès des enfants des classes supérieures de l'école élémentaire.

- ❖ Monsieur le Maire propose que le bureau de l'Association Foncière de Huttenheim soit complété de la manière suivante :
  - Titulaires : Madame REIBEL Nicole, Messieurs GAST Christophe et ADAM Albert,
  - Suppléants : Messieurs SCHEER Benoît et HERT José.

**Le Conseil Municipal , Après délibération**, approuve cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 10 minutes

Fait à Huttenheim, le 7 avril 2021

Le Maire

Jean-Jacques BREITHE

